



Agréé Association Nationale de la Jeunesse et d'Éducation Populaire  
9 rue Dulcie September – 93400 Saint-Ouen  
Tél. 01 40 12 09 12 – Courriel : national@mvtpaix.org  
www.mvtpaix.org

---

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

---

### **Historique ! Le Traité d'interdiction des armes nucléaires vient d'être adopté à l'Onu**

Aujourd'hui, vendredi 7 juillet, les Nations Unies ont approuvé un Traité d'interdiction des armes nucléaires. La Présidente de la Conférence des Nations Unies sur l'interdiction des armes nucléaires, Elayne Whyte Gómez, du Costa Rica a indiqué hier que « c'est un moment historique, c'est le premier traité multilatéral de désarmement nucléaire à être conclu en plus de 20 ans », a-t-elle ajouté lors d'une conférence de presse organisée au siège de l'ONU.

Selon le projet de texte, le traité couvre toute l'éventail des activités liées aux armes nucléaires, interdisant à tout État partie de s'engager dans le développement, le test, la production, la fabrication, l'acquisition, la possession ou le stockage d'armes nucléaires ou d'autres dispositifs nucléaires explosifs (source ONU).

Les interdictions s'appliquent également à tout engagement à utiliser ou à menacer d'utiliser des armes nucléaires ou d'autres dispositifs nucléaires explosifs.

C'est une grande victoire pour les peuples du monde entier. Après les armes chimiques et les armes bactériologiques ce sont les armes nucléaires qui sont interdites en tant qu'armes de destruction massive, sur la base d'un Traité d'interdiction.

L'humanité dispose désormais d'un instrument juridique contraignant pour interdire les armes nucléaires en déclarant, sans ambiguïté, que les armes nucléaires ne sont pas seulement immorales, mais aussi illégales.

Tant d'années et tant de travail acharné de générations de militants contre les armes nucléaires sont couronnés par un succès.

Ces luttes conduites depuis 1950, ont mobilisé des dizaines de millions de personnes à travers des rassemblements multiformes, mais aussi des appels souvent initiés par les survivants d'Hiroshima et de Nagasaki (les hibakushas). Ainsi, nous avons obtenu successivement l'arrêt des essais nucléaires dans l'atmosphère, sous la mer, puis un traité d'interdiction définitif des essais nucléaires et des Zones exemptes d'armes nucléaires sur les ¾ de la surface du Globe.

Aujourd'hui c'est un Traité d'interdiction des armes nucléaires, élaboré dans le cadre de l'ONU par 122 Etats qui concrétise l'article 6 du Traité de Non- Prolifération signé par la France.

L'existence de ce traité va imposer à la nouvelle Assemblée Nationale de ratifier ce traité et de bannir des arsenaux français les armes nucléaires et les stratégies suicidaires qui les accompagnent.

Cette question va avoir un retentissement et susciter débat dans tout l'espace public, puisque le traité interdit tous les soutiens, techniques, financiers, logistiques qui participent à l'existence des armes nucléaires. Les élus locaux, administrant les riverains des sites nucléaires militaires devront eux aussi participer au débat, car le traité affirme sans ambiguïté, que par leur seule présence, les armes atomiques constituent un risque majeur de catastrophe humanitaire.

Le Mouvement de la Paix, conscient que ce traité marque une rupture historique au sein des relations internationales en offrant l'opportunité de raviver l'esprit de la Charte des Nations Unies pour construire un processus pacifique de sécurité collective, est déterminé à mobiliser l'opinion publique en France pour que le gouvernement respecte ses engagements et ratifie ce traité en choisissant la raison contre l'enfer.

Le Mouvement de la Paix invite ses comités et amis ainsi que la population et toutes les organisations investies dans le combat pour un monde sans armes nucléaires à :

- Propager et fêter dès à présent cette bonne nouvelle partout en France en particulier à travers des initiatives publiques.

- Signer la pétition demandant l'arrêt des programmes de modernisation des armes nucléaires pour lesquels il est prévu de doubler les crédits consacrés aux armes nucléaires dans le budget de la France : [www.mvtpaix.org/wordpress/petitions](http://www.mvtpaix.org/wordpress/petitions)

- Participer (et/ou initier) partout en France aux marches pour la paix qui auront lieu le samedi 23 septembre à l'appel du collectif en marche pour la paix qui a parmi ses objectifs la mise en œuvre du traité d'interdiction des armes nucléaires et le gel des programmes de modernisation de ces armes.

- Participer aux mobilisations qui auront lieu le Dimanche 7 octobre autour des sites liés aux armes nucléaires en France (Île Longue, Valduc, Istres, Le Barp, etc.).

**Saint-Ouen, le 7 juillet 2017**

**Le Mouvement de la Paix**